

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 24.06.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de juin à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WÖRRINGEN - Valérie GUERALT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean -Charles WILLM - Philippe ROSER

Etaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Laurent GUILLO donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

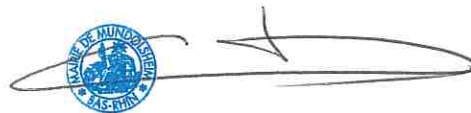
Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 3 juillet 2025

Publié sur le site internet de la commune le 3 juillet 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



15. Ressources humaines - création d'emplois saisonniers

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort de personnel dans le service d'entretien des locaux et restauration collective. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le recours à des emplois saisonniers s'inscrit dans la volonté de la commune de participer à la formation et l'insertion des jeunes.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser la création de 1 emploi non permanent du 30 juin au 29 août 2025 pour des périodes d'une à neuf semaines comme suit :

- un adjoint technique d'une durée hebdomadaire de travail de 35h (35/35ème) suite à un accroissement saisonnier d'activité pour des missions d'entretien des locaux et de restauration collective.

La rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires du grade correspondant à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié et les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 3 juillet 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI